

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 05 novembre 2024

Séance du 15 novembre 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 15 novembre à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par Mr RIGAULT Jean-Michel, maire, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, Mme GERVILLE REACHE Danièle, Mr BIGÉ Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absente excusée : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mme GERVILLE REACHE Danièle a été désignée secrétaire de séance.

I- Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2024 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 14 novembre 2024 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de novembre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 19 000 € et les recettes prévisionnelles à 19 563 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin novembre s'élevant à 25 735 €, tenant compte de la trésorerie au 14 novembre d'un montant de 25 172 €.

III – Subventions associations :

Le maire présente les demandes de subvention suivantes :
La Chasse, pour un montant de 200 €, 19/20 Gym, pour un montant de 200 €, MFR (maison familiale rurale, (formation en alternance pour un étudiant de Druyes) pour un montant de 200 €, l'école d'Etai-la-Sauvin (sorties scolaires) où plusieurs élèves de Druyes sont inscrits, pour un montant de 200 €.
Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces demandes, un mandatement sera effectué.
Concernant une demande de subvention de l'association « Les Crins des Sources », elle est mise en attente jusqu'à ce que les responsables justifient leurs actions réalisées auprès des drogiens.

IV - Motion sur les finances du département de l'Yonne :

La situation des finances des départements est préoccupante, dans l'Yonne comme partout ailleurs. Il est demandé à toutes les collectivités de voter afin d'appeler l'attention du nouveau gouvernement sur la réalité de la situation financière et des attentes conjointes. Le maire et le conseil délibèrent également dans ce sens.

V – Logement communal : travaux réalisés par le locataire :

Monsieur Pauper souhaite faire exécuter des travaux de rénovation dans la salle de bains de l'appartement qu'il occupe avec son épouse. Il propose que ces travaux soient à sa charge.

Ils ne seront en aucun cas facturés à la commune ni déduits des loyers. Le maire lui donne l'autorisation de faire effectuer ces travaux selon le descriptif fourni par l'entreprise et communiqué au conseil.

VI – Auberge des Sources :

Les travaux ont bien avancé, les fosses sont posées. Ils devraient être terminés fin novembre. Le maire va relancer les demandes de candidature auprès de la chambre des métiers et du CIFA.

VII – Place du 8 mai :

Le maire et Daniel Patureau ont eu une réunion avec le représentant du bureau d'études qui a présenté un nouveau plan. Celui-ci ne convient pas et est à refaire. Le coût d'origine à 176 985 € sera augmenté de 12 % et passerait à 198 224 €. Les subventions de la DETR sont de 40 %, 20 % du département et 20 % du fonds vert s'il est maintenu ?

VIII – Affaires diverses :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour l'année 2024 : une dotation d'un montant de 12 388,77 € va être attribuée à notre commune contre 19 261.41 € en 2023 soit 6 872.64 € de moins.
- Une mission de géoréférencement des réseaux d'éclairage public sera prochainement réalisée dans la commune par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.
- Monsieur Bernard Sommer, président d'un club de voitures, remercie la mairie de les accueillir le 20 mai 2025 pour une visite du château et du village, ils déjeuneront à la guinguette.
- Lettre de remerciement de Prisque Yverneau pour l'aide du maire dans un problème avec une entreprise.
- L'école de Courson fait parvenir à la mairie leur règlement intérieur.
- Devant les difficultés rencontrées auprès de diverses administrations pour régler le problème avec l'entreprise BTPascal (dépôts de déchets importants dans l'ancienne carrière de la RD 73), le maire va être obligé de s'adresser au procureur de la république. Le conseil donnant son accord.
- La société Daguët est intervenue sur la chaudière de la salle des fêtes. Il faudra assurer un entretien deux fois par an.
- André Plagne signale que le tronc de l'église a été vandalisé.
- Le 20 novembre, l'entreprise Bodet viendra vérifier la programmation et l'horloge de l'église.
- Monsieur Breton a pris contact avec Philippe Sigorini concernant le toit du pigeonnier du pré Saint-Romain qui est délabré ; un dossier est à l'étude auprès des Bâtiments de France. Il semble nécessaire de mettre un périmètre de sécurité autour du bâtiment (risque de chutes de tuiles).
- Daniel Patureau a rencontré un représentant du SDIS concernant le permis de construire de Monsieur Champsais à Montru : la solution serait l'aménagement d'une colonne d'aspiration sur une citerne existante.
- Au lieu-dit La Poisse, le ralentisseur a été accidenté, de ce fait il manque un panneau de signalisation.

Prochain conseil : 13 décembre à 20 heures.

